

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trente-et-un mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze minutes, sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire

Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE, Christine CONJAT, Frédéric FLAUJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Marcel LAMOTTE, Séverine MICHAILLE, Karine MICHAUD, Maurice BERRARD, Céline BERGER

Absent excusé : Romain CHARBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)

Absents : Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX ? Mireille CHARMONT-MUNET

Secrétaire de séance : Emmanuel MASSE

DELIBERATION 2025-11

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale 2025

- **MAINTIENT** les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2025 à :
 - taxe foncière bâti : 30.13 %
 - taxe foncière non bâti : 49.84 %
 - Taux THRS : 15.90 %

Pour copie conforme,

Le Maire,
Roland DESCHAMPS.

*Acte rendu exécutoire après sa transmission
en Sous-Préfecture de Belley le 31 mars 2025
et sa publication à cette même date*

Le Maire,
Roland DESCHAMPS.



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES pour : 12 Contre : 0
Abstentions : 0



COMMUNE : 022 ARTEMARE
ARRONDISSEMENT : 01 BELLEY
TRÉSORERIE OU SGC : SGC OYONNAX

N° 1259 COM (TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 738 747	30,13	95,78	1 772 000	533 904	30,13	533 904
Taxe foncière non bâties (TFNB)	12 260	49,84	115,73	12 500	6 230	49,84	6 230
Taxe d'habitation (TH)	319 012	15,90	56,08	239 900	38 144	15,90	38 144
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	578 278		578 278
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 548 278	30,13		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	548 278 = 1,000 000	49,84		
Taxe d'habitation (TH)	578 278	15,90		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
0			13 227	0	-48 298	49 012	13 941

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	548 278	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	13 941	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	592 219
---	---------	---	--	--------	---	---	---------

A BOURGEN-BRESSE

Le 17 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
VINCENT BONARDI

Le 31 mars 2025
Pour la Commune,
Roland DESCHAMPS

